



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 80370

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les recommandations du Conseil national du sida concernant la politique gouvernementale à mener pour la prévention de la transmission du virus d'immunodéficience humaine (VIH), virus susceptible d'engendrer le sida (syndrome d'immunodéficience acquise) s'il n'est pas soigné. Il souhaite savoir si, dans une logique de clarification de la place de la prévention dans le système de santé, il ne serait pas envisageable de préciser et de réaffirmer le rôle de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) dans la lutte contre la maladie. En effet, bien que définie par la loi (mise en oeuvre des programmes, expertise et conseil, développement de l'éducation à la santé, formation à l'éducation, gestion des situations d'urgence), l'articulation des fonctions de l'INPES avec le cadre du système de santé donne lieu à des interprétations diverses, parfois contradictoires, par les autres acteurs du système de santé.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80370

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11229